Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal Séance du 11 Juin 2020

<u>Présents</u>: HUSTACHE Christiane, TRUCHET Sébastien, DURAZ Sébastien, MICHEL Stéphanie, DAVID Éric, SOL Sébastien, ARLAUD Laetitia, GEMIN Clément, HUSTACHE Maurice, ARLAUD Marielle, CHARPIN Frédéric.

Absents: Néant.

- Décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association des Communes Forestières de Savoie pour l'année 2020 pour un montant de 130.00 €.

- Approuve l'offre de service N°030 20 du cabinet A&F pour un montant de 350 € par acte, à l'unanimité. Cela concerne la vente entre la commune et l'indivision Mediell/Gaboriaud au hameau de la Curiaz.

- Approuve, à l'unanimité, le devis concernant le contrat de maintenance avec la Société CICL pour un montant de 448.20 € TTC par an. Cela concerne l'adressage.

- Décide de surseoir à l'embauche d'un employé communal pour la saison d'été 2020, pour accroissement temporaire d'activité. La décision sera prise lundi soir.

- Décide d'embaucher des jeunes, habitants de la commune de St Jean d'Arves, ayant entre 16 et 18 ans du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020, à l'unanimité. Une offre va paraître sur le site de la mairie.

- Désignation des deux membres titulaires du SIVAV : Madame Hustache Christiane et Monsieur David Éric, à l'unanimité.

- La commune de St Jean d'Arves étant classé en commune touristique depuis 2016, les indemnités des élus peuvent être majorées de 50 %. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accepter cette majoration de 50 %, à l'unanimité.

- ONF : décide de surseoir au projet de demande d'application au régime forestier sur les parcelles situées sur le territoire communal. Un rendez-vous sera demandé à Mr Grosso de l'ONF.

- Décide de commander deux défibrillateurs à la Société DEFME pour un montant de 590.00 € HT l'un, à l'unanimité. La maintenance sera également prise auprès de cette société.

- Décide, à l'unanimité, de surseoir au devis de la Société Electra. D'autres devis vont être demandés.

- Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire les délégations suivantes selon l'article L.2121-22 du CGCT : la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle.
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

- Madame le Maire décide de déléguer au 1^{er} adjoint, diverses délégations : des arrêtés seront pris par Madame le Maire pour faire des délégations à Mr Truchet 1^{er} adjoint.

- Dispositif d'aide du Département en faveur des communes pour les projets d'Investissement.

- Décide d'approuver, à l'unanimité, le devis de la Société Brezac pour le montant de 7 300 € TTC pour le spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2020.

Questions diverses:

- Rapport d'activité 2018/2019 de la SATVAC Sybelles.ski.
- Annuaire GALA (contact en cas de gestion de crises).
- Procès-verbal du conseil des écoles des Arves du 18 Mai 2020.
- Information travaux tunnel de la Cliétaz : création de barbacanes.
- Lecture du courrier de FREE pour le déploiement du réseau de Free Mobile sur le territoire de la commune de St Jean d'Arves.
- Devis tractopelle Lyomat.
- Devis de Pic-Bois lame verte chantier SIL.
- Table de Ping- Pong.
- Suez : demande de rendez-vous.
- DICRIM à finaliser.
- Bornes incendie à vérifier.
- Barrières la Villette à changer.
- Lecture de mail de Mr Didier Dauphin.
- Lecture du courrier de Léna Dauphin bilan de la saison de ski et remerciements.
- Goudronnage des deux parkings aux Chambons.